

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 18/06/2022 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la commune sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS : Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Delphine BARGIBAUD, Monique DURAND, Gérard COULAUD, Nicolas GENDRE, Hassan FENEYROL, Lydie TOTAIN, Baptiste BARDET, Christophe MENDES, Thierry BASSEUX, Monique GORCE, Patrick TURLAN, Alain MAUBLANT.

ABSENTS EXCUSES : Fabrice RODDIER donne pouvoir à Grégory VILLAFRANCA

SECRETAIRE DE SEANCE : Baptiste BARDET

N°2022/12 : Décision du Maire

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée est informée des décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

N° de l'acte	Date	Objet de la décision municipale
2022-03	01/06/2022	Signature du devis n°CL0310 du 22/05/2022 auprès de la société BIGELEC, domiciliée 32 route de Thuret à SAINT-ANDRE-LE-COQ (63310), pour un montant de 1 528.84€ HT soit 1 834.61€ TTC pour la réfection du tableau électrique de la Mairie avec la mise en place de différentiels et disjoncteurs.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

N°2022/13 : Modification de la convention de service commun droit des sols pour les communes de Riom Limagne et Volcans

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les services communs non liés à une compétence transférée,

Vu les articles L422-1 à L422-8 du Code de l'Urbanisme définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes et supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus,

Vu l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités,

Vu les articles L410-1 à L421-6 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu le décret n° 2018-954 du 5 novembre 2018 modifiant le décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu le décret n°2021 981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme,

Vu l'arrêté ministériel du 27 juillet 2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des téléprocédures et à la plateforme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Laure du 05 avril 2018 approuvant la convention type de service commun,

Considérant la convention type de service commun droits des sols présentée à l'assemblée,

Sur proposition du Maire de Saint-Laure, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention type de service commun ci annexée, relative à la définition des missions du service instructeur des autorisations de droit des sols,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention,
- de l'abrogation des conventions de service commun en vigueur, signées par la commune et RLV,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette convention afin de permettre sa mise en œuvre.

N°2022/14 : Demande de subvention du VII des Bazets

L'association le VII des Bazets a déposé son dossier de demande de subvention au titre de l'année 2022 le 28 mai 2022.

La date buttoir de dépôt des dossiers avait été fixée au 19 février 2022 et toutes les associations ont remis leur dossier dans les délais à l'exception du VII des Bazets.

Le dossier a été présenté à la commission « affaires associatives, culturelles et enfance-jeunesse » le 7 juin 2022. Les membres de la commission ont émis un AVIS défavorable pour l'octroi d'une subvention du fait du dépôt de la demande hors délais.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à :

13 voix pour
2 abstentions

De ne pas octroyer de subvention à l'association VII des Bazets pour l'année 2022.

Rapport du Maire

Monsieur le Maire précise que les travaux de réfection de l'armoire électrique de la Mairie dont la décision a été présentée en début de Conseil Municipal vont débiter ce lundi 27 juin prochain. Il précise que ceux-ci devraient durer 2 jours.

Les aménagements sécuritaires sur la RD 224, rue du Colombier et rue des Combes vont débiter lundi 27 juin et seront effectués par l'entreprise Signaux Girod suite à la consultation qui avait été organisée en 2021. Dans un premier temps, ce sont les barrières, les plots sur les trottoirs et les panneaux de signalisation qui seront mis en œuvre. Les travaux de peinture routière seront réalisés par une autre équipe un peu plus tard.

Un retour est fait aux membres du Conseil Municipal sur le rendez-vous qui s'est tenu ce lundi 20 juin avec un agent de la Région pour l'implantation d'un abri-bus de type chalet en bois avec des tuiles pour la place des Chaînes. Le financement de l'abri-bus pourrait être pris en charge par la région et la réalisation de la dalle à 80 %. Monsieur le Maire rappelle que cette demande légitime a été effectuée par les membres du CMJ. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 septembre. En attendant, il est nécessaire de valider le lieu d'implantation précis sur la place des chaînes.

Monsieur le Maire propose d'inviter les membres du Conseil Municipal des Jeunes à la séance de rentrée qui se tiendra le 16 septembre. Aussi, il propose d'avancer la réunion d'une heure et que celle-ci se tienne à 19 heures.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD – 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD a participé au Comité Syndical du Syndicat d'eau de Basse Limagne ou le RPQS 2021 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public) a pu être présenté. Le SBL bénéficie de 47640 abonnés, en progression par rapport à 2020. La commune de SAINT-LAURE dispose de 310 abonnements pour une moyenne de consommation de 83,64 m³ par foyer. 6 millions de m³ d'eau ont été produits au total pour un rendement de 78,25 %, le delta représentant les pertes d'eau à travers les fuites. Ce taux s'est amélioré de 1% par rapport à l'année précédente.

Il ajoute qu'il a été acté lors de cette réunion, la réalisation d'une fresque sur le château d'eau de GERZAT.

Christian BLANCHARD fait un retour sur sa participation à l'Assemblée Générale ordinaire de la SEMERAP qui rencontre des difficultés. Il explique que le déficit cumulé s'élève à 3,2 millions d'euros. Aussi, il ajoute qu'un audit vient d'être réalisé et qu'un plan d'action stratégique a été présenté et va être engagé pour redresser la situation. Une présentation de ce plan d'action a été effectuée ce lundi 20 juin au personnel de la SEMERAP et il précise qu'il n'a pas eu de retours à ce jour sur cette rencontre.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 2^{ème} Adjoint :

Fabrice RODDIER est excusé.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX – 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAUX indique que les membres du CMJ se sont réunis le samedi 18 juin pour travailler sur l'organisation d'une journée citoyenne le 10 septembre. Cette opération consistera à mobiliser la population pour l'entretien et le désherbage du cimetière de 14h à 16h. Un moment convivial viendra clôturer cette opération.

Un retour est effectué sur la « journée des talents » qui se tiendra le 15 octobre prochain. Suite à la diffusion du sondage, 8 personnes se sont manifestées à ce jour pour y participer et 4 adultes et 2 enfants pour le concours de pâtisserie.

Delphine BARGIBAUX informe que le CLIC va prochainement débiter un atelier sur la sécurité routière, la conduite et le code de la route en faveur des seniors. Par ailleurs, elle ajoute que les ateliers bien-être vont recommencer à la rentrée.

Compte-rendu de Monique DURAND – 4^{ème} Adjoint :

Monique DURAND indique que la lettre d'information n°3 a été distribuée la semaine dernière.

Un point est effectué sur l'organisation de la fête des 13 et 14 juillet qui est en cours tout comme le flyer qui devra être distribué le 4/5 juillet. Une réunion du CCAS va avoir lieu prochainement pour finaliser l'organisation.

Le 13 juillet :

- Apéritif concert avec la population et accueil des nouveaux arrivants
- Retraite aux flambeaux
- Feu d'artifice
- Bal de l'amicale des sapeurs-pompiers

Le 14 juillet :

- Défilé avec la fanfare et dépôt de gerbe au monument aux morts

Les Conseillers et les membres du CCAS seront sollicités pour la mise en place de l'apéritif avec la population le 13 au soir.

Monique DURAND informe le Conseil Municipal que RLV va implanter des panneaux de signalisation aux entrées de la commune pour marquer le territoire de RLV. SAINT-LAURE est concernée puisque nous sommes l'entrée et/ou la sortie du territoire. Aussi, 4 panneaux seront implantés aux entrées principales. L'acquisition est réalisée par RLV et la pose sera assurée par les services municipaux.

Une carte illustrée du territoire a été réalisée par RLV avec les quelques éléments caractéristiques du patrimoine retenus pour chacune des 31 communes. La carte est présentée aux membres du Conseil. Une affiche sera adressée à toutes les communes de RLV.

Un point est effectué sur l'office de tourisme Terra Volcana en précisant que la Maison de site du Goulet va prochainement être inaugurée.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Gérard COULAUD fait un retour suite à sa participation à la dernière commission développement économique et attractivité de RLV. A l'ordre du jour, un point a été effectué sur les zones d'activités économiques du territoire, sur les pépinières de commerces, sur la station multi-énergies

biocarburant au PEER, et sur HERMES qui devrait ouvrir ses portes en fin d'année 2023. Par ailleurs, il ajoute que la station inaugurée le 1er juillet prochain et que les membres de la commission ont été invités.

Thierry BASSEUX indique que la fouille réalisée par la SEMERAP sur la RD 224 n'a pas été reprise. Le Maire lui indique que le signalement a bien été effectué et que l'entreprise devait intervenir cette semaine. Force est de constater que les travaux de reprise n'ont pas été effectués. Aussi, la SEMERAP sera relancée dès lundi 27 juin.

Thierry BASSEUX fait un retour sur la visite du jury de « ma commune au naturel » et précise qu'il va procéder prochainement au traitement des arbres fruitiers malades autour de la Mairie.

Patrick TURLAN a participé à la dernière commission urbanisme de RLV avec à l'ordre du jour un point d'étape sur l'enquête publique du PLUI. A la date du 14 juin, 209 visiteurs en ligne sur le site internet pour consulter le PLUI et 12 observations sur le registre dématérialisé. Sur les 5 permanences réalisées à ce jour, 60 personnes se sont déplacées. Il ajoute que l'enquête se poursuit jusqu'au 11 juillet.

Lors de cette commission, il explique qu'il a été évoqué les soucis avec la perception de la taxe d'aménagement par les communes en lien avec les déclarations d'achèvement de travaux qui ne sont parfois pas déposées par les pétitionnaires et le rattachement du versement par le service des finances publiques qui est très difficile pour les communes. RLV devrait s'emparer de ce sujet pour aider les communes membres.

Suite à la visite du jury « ma commune au naturel », Patrick se propose de confectionner 6 poubelles de ville en bois et de rénover celles existantes. Il va également habiller en bois les corbeilles métalliques qui sont situés sur le bâtiment du poids public et sur l'abribus du lotissement « Le Mas ».

Il informe que la prochaine commission urbanisme de RLV se tiendra le 29 juin.

Patrick TURLAN indique que la rue des Marronniers est en sens unique sauf pour les riverains et qu'il faudrait peut-être regarder ce qu'il en est.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas eu de plaintes des riverains pour le moment mais qu'une réflexion pourra être menée si cela s'avère nécessaire.

Alain MAUBLANT indique qu'il a participé à la dernière commission transport de RLV et que le maintien de la ligne pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire d'ENNEZAT est confirmé. Il ajoute des adaptations seront sans doute réalisées en ce qui concerne le véhicule de transport. Par ailleurs, il ajoute que RLV a commencé le travail d'élaboration de la future DSP transport.

Christophe MENDES a assisté à la dernière commission habitat de RLV. Un point a été réalisé sur les logements sociaux sur le territoire et les projets en cours et à venir. Ainsi, ce sont 1,2 millions d'euros qui sont investis dans ce cadre en 2022.

Une enquête est en cours sur l'habitat des seniors sur le territoire et un couple de SAINT-LAURE a décidé de participer à celle-ci.

Une information a été réalisée sur les logements à loyers modérés à RIOM à destination des étudiants.

Christophe MENDES rappelle que RLV dispose d'un conseiller énergétique qui peut intervenir à domicile pour faire un bilan thermique des habitations.

Lydie TOTAIN fait part de sa participation à la dernière commission cohésion sociale de RLV où le dispositif des TIG (Travaux d'Intérêts Généraux) a été présenté.

A l'occasion de cette commission, un retour très positif a été effectué sur le forum de l'emploi où 735 visiteurs se sont présentés avec au moins la participation d'un jeune de chacune des 31 communes du territoire. Un seul point négatif a été relevé, à savoir l'absence de propositions d'emplois pour les moins de 18 ans (emplois saisonniers, apprentissage...).

Un bilan a été réalisé sur l'opération de collecte des masques usagés. Ainsi, ce ne sont pas moins de 118 000 masques qui ont été collectés.

La prochaine réunion de commission se tiendra le 1^{er} septembre et sera couplée avec la commission enfance-jeunesse.

Lydie TOTAIN indique que la commune de SAINT-LAURE participe à une opération solidaire de collecte des téléphones mobiles usagés. Un collecteur a été installé en Mairie et celui-ci devra être retourné à RLV avant le 26 juillet prochain.

Questions/remarques du public :

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Michel PRADEL qui assistait à cette séance publique réagit par rapport aux aménagements de la rue du Colombier et à la remarque par rapport à la rue des Marronniers. Il indique que le plan de circulation réalisé à l'époque avait tenu compte de certains points pour ces 2 rues à sens unique afin de permettre l'accès aux riverains.

Il fait part de son étonnement par rapport aux problèmes rencontrés par rapport à la perception de la taxe d'aménagement par les communes.

Par ailleurs, il fait part de sa satisfaction par rapport au projet d'abribus place des Chaînes et du fait que la région tienne compte de la qualité des espaces publics de SAINT-LAURE afin de projeter l'implantation d'un abribus qualitatif totalement en bois.

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Aucune question n'a été déposée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 21h39.

Baptiste BARDET		Nicolas GENDRE	
Delphine BARGIBAUX		Monique GORCE	
Thierry BASSEUX		Alain MAUBLANT	
Christian BLANCHARD		Christophe MENDES	
G�rard COULAUD		Fabrice RODDIER <i>Pouvoir � Gr�gory VILLAFRANCA</i>	
Monique DURAND		Lydie T�TAIN	
Hassan FENEYROL		Patrick TURLAN	
Gr�gory VILLAFRANCA			